



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU**

Bureau du **14 novembre 2011**

Décision n° **B-2011-2749**

commune (s) :

objet : Maintenance, réparations et contrôles des installations de ventilation, chaufferie, climatisation des stations d'épurations et de relèvement de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Direction de l'eau

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 7 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 novembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Bernard R.), Barge, Colin (pouvoir à M. Barral), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Lebuhotel.

**Bureau du 14 novembre 2011**

**Décision n° B-2011-2749**

objet : **Maintenance, réparations et contrôles des installations de ventilation, chaufferie, climatisation des stations d'épurations et de relèvement de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de l'eau

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 28 octobre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'un marché de prestations permettant d'assurer la maintenance préventive et curative des installations de ventilation, chaufferie et climatisation des équipements gérés par la direction de l'eau, notamment les stations d'épuration et de relèvement, les locaux techniques et associés, ainsi que le contrôle périodique réglementaire des installations de ventilation.

Le marché en cours arrive à expiration le 10 janvier 2012.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 26, 33, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC et maximum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC pour la durée du marché.

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve :**

a) - le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution du marché pour la maintenance, les réparations et les contrôles des installations de ventilation, chaufferie, climatisation des stations d'épurations et de relèvement de la Communauté urbaine de Lyon.

b - le dossier de consultation des entreprises.

**2° - Les prestations** seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 26, 33, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

**3° - Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

**4° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet la maintenance, les réparations et les contrôles des installations de ventilation, chaufferie, climatisation des stations d'épurations et de relèvement de la Communauté urbaine, et tous les actes contractuels y afférents pour un montant minimum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC et maximum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC pour la durée du marché.

**5° - La dépense** correspondante sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget annexe de l'assainissement - exercices 2012, 2013, 2014 et 2015 sur diverses imputations.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2011.**